



Changement de mes congés de mon congé parental d'éducation à 80%

Par **nea**, le **12/12/2014** à **17:06**

Bonjour,

Je suis une salariée en congé parentale d'éducation à 80%.

Dans l'entreprise où je travaille, ce congé ne se traduit pas en jours ou en horaires modifiés mais en semaines, c'est à dire 3 semaines travaillées la quatrième en congé parental.

Pour cela, un planning a été établi et ces semaines non travaillées me sont spécifiées sur mon avenant de contrat de travail que j'ai signé.

Mon problème c'est qu'en novembre mon employeur, à 2 jours de ma semaine non travaillée, m'avais demandé de revenir travailler et de décaler cette semaine. Pour ne pas faire d'histoires, j'avais accepté, mais d'après certains bruits, je pense qu'il va recommencer pour le mois de janvier et j'ai peur qu'il continue à me changer mes semaines comme ça lui plaît. Or pour mes prises de rdv et pour pouvoir gérer la garde de mes 2 enfants j'ai besoin d'un planning sûre et non pas qu'on m'annonce à quelques jours que mes semaines ont changé.

A-t-il le droit de me demander à chaque fois de changer mes semaines ? car sur mon contrat de travail les semaines sont bien écrites et de ce fait je programme des rdv ces semaines là.

Ai-je le droit de refuser sans avoir de conséquences de sa part ?

Puis-je demander de mon employeur qu'il me précise sa raison par écrit afin de voir si elle est contestable ?

En vous remerciant d'avance pour vos réponses,
Cordialement.

Par **P.M.**, le **12/12/2014** à **17:28**

Bonjour,

Déjà l'employeur ne pouvait pas vous imposer une telle pratique du congé parental à temps partiel sur plusieurs semaines...

D'autre part, il ne peut pas modifier sans votre accord le planning établi et si vous refusez un tel changement, il ne peut pas vous sanctionner...

Par **nea**, le **12/12/2014** à **17:39**

Merci de votre réponse, mais c'est vrai que je vous avoue que je ne suis pas tranquille car si je refuse il va faire pression, quand on va pas dans leur sens ça ne va pas ..

Merci de m'avoir confirmé que je suis dans mon droit de refuser.

Cordialement.